Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1976)

Heft: 362

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand No 362 20 mai 1976 Treizième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 40 francs

Administration, rédaction:

1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10

C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro : Philippe Abravanel Rudolf Berner Claude Bossy

Claude Bossy

Pierre Moor Victor Ruffy

362

Câbleries de Cossonay: les «a priori» de M. Brunner

L'année n'a pas été bonne aux Câbleries. Récession, ici comme ailleurs. Et même plus qu'ailleurs puisque le chiffre d'affaires a reculé par rapport à 1974 de 35 %. Il est vrai que plus de la moitié du recul est dû à la chute du cours des métaux (en effet, le cuivre a passé de 1400 dollars la tonne, avril 74, à 600 dollars la tonne en avril 75). Le recul réel des ventes a été de 15 %.

Nous nous garderons de tréfiler plus longuement sur des considérations générales, impressionnés que nous sommes par les fortes paroles de M. François Brunner, administrateur-délégué, prononcées à l'assemblée générale ordinaire du 12 mai. Devant un public acquis, ledit administrateur ne s'est-il pas écrié: « Bien que je sois très ouvert aux conseils d'autrui, je demeure convaincu qu'il faut considérer avec circonspection les avis de ceux qui, par leur activité, ne touchent pas aux problèmes techniques, économiques et industriels profonds, mais qui jugent uniquement par les résultats chiffrés. Jusqu'à preuve du contraire, je reste persuadé que les horlogers, par exemple, savent « a priori » mieux que quiconque comment et quelles montres il est nécessaire de fabriquer, et que les câbleurs eux aussi connaissent les remèdes qu'il faut apporter pour passer cette période difficile sans trop de dommages pour notre industrie. »

Donc, sans être l'autrui qui donne des conseils, puisque « a priori » il en sait moins, constatons cependant que le bénéfice a passé de 6,2 millions à 3,2 millions, mais après de substantiels amortissements, soit 4,7 millions d'amortissements industriels et 2 millions d'amortissements sur participations.

Le bénéfice permet de surcroît la distribution d'un dividende de 60 francs (au lieu de 90 francs). Mais ce n'est pas dérisoire, si l'on sait que la

valeur nominale de l'action est de 500 francs, cours en bourse 1100 francs; le rendement est donc supérieur encore à 5 %.

C'est en conséquence avec intérêt que l'on lit dans le rapport de gestion : « La situation actuelle ne nous a pas permis de compenser entièrement le renchérissement à fin 1975, mais nos collaborateurs ont montré de la compréhension pour les difficultés que nous rencontrons présentement ».

On aurait pensé — mais de quelle oreille M. Brunner entendra-t-il cet avis? — que la distribution du dividende venait après le paiement des salaires maintenus au même pouvoir d'achat... Si les Câbleries discutaient avec le partenaire syndical, c'est ce qui aurait été clairement posé, car il aurait pu être affirmé à M. Brunner, dans son style, que « les représentants des ouvriers savent « a priori » mieux que quiconque comment et quelles revendications il est nécessaire de défendre jusqu'au bout ».

P.S. — Sur la lancée de son exposé, une petite devinette à l'intention de M. Brunner. Quel est ce « donneur de conseils », manifestement irresponsable et pourtant honorablement connu dans les milieux proches de l'administrateur-délégué des Câbleries, qui a pu soutenir la thèse suivante, s'agissant des « responsables de l'économie »: « Nous ne devons jamais oublier que chacune des entreprises de notre pays s'insère dans un contexte global qui est défini par l'ensemble de notre système économique. Surtout pendant des périodes critiques, nous sommes tentés, pour obtenir des avantages tactiques à court terme, de préconiser ou d'admettre des atteintes au système économique lui-même. Or, nous risquons à ce compte, si nous gagnons une bataille, de perdre la guerre. » Réponse en dernière page!